

Numérique tous azimuts !

A l'instar des différents métiers du Groupe La Poste, l'offre sociale n'échappe pas aux délires de la digitalisation et de la numérisation. Ainsi les différentes prestations sociales sont accessibles et surtout réalisables aujourd'hui via uniquement le site «portail-malin». Le malin se serait-il glissé dans ce nouveau mode de relations sociales ? Dans tous les cas ce mode de fonctionnement risque de faire grincer des dents et engendrer du mécontentement.

Du nouveau, mais...

La Poste accède enfin à une demande forte et récurrente de SUD PTT : la création d'une offre culturelle accessible à tous les postier-ères (actifs et retraités) et leurs ayants droit. Mais cette offre est une extension de l'offre sport déjà existante, et sera limitée à deux activités par an, offre médiathèque comprise... une prestation auparavant séparée !

Postier-ère 80€	Enfant 60€
Conjoint-e 30€	Retraité-e 60€

Si comme à l'accoutumée, l'aide financière de La Poste est limitée à 60 % du prix payé par l'agent, le plafond évolue quelque peu pour l'ayant droit, ne change pas pour ses enfants et baisse pour les conjoints. Pour les retraité-es, pas d'augmentation non plus !

...sans augmenter le budget social

Forcément, le budget social n'évoluant pas, on déshabille Pierre pour habiller Paul et du coup c'est le chèque culture qui en fait les frais : c'était la seule prestation que plus de la moitié des postiers recevait

sans avoir à la demander. Dorénavant il va falloir s'inscrire sur le portail malin (du 1er octobre au 30 novembre) pour recevoir son chèque ! Une manière de décourager les agents et de faire des économies budgétaires sur le dos du personnel !

Certes, le Chèque culture est légèrement revalorisé puisqu'il passe à 25€ pour les agents éligibles, mais c'est la fin de la bonification pour les débutant qui du coup y perdent 5€ ! L'éligibilité se situe à un indice brut inférieur à 548 ou un salaire brut annuel équivalent 25892,59€.

<http://www.portail-malin.com>
Norm d'utilisateur : offre
Mot de passe : sociale

L'action sociale...digitalisée !

Hélas la nouveauté ne s'arrête pas là. La DNAS (direction nationale des affaires sociales) a décidé de modifier le mode de fonctionnement de l'attribution de toutes les prestations sociales, participant ainsi à la chute du trafic courrier dont on nous rebat les oreilles dans les services ! Les postier-ères devront désormais effectuer leurs démarches en ligne et numériser tous les documents exigés pour accéder à la prestation souhaitée. Un tel processus impose

à tout un chacun, non seulement un accès internet, mais également un moyen de numérisation.

Et là le temps se gâte. Comment numériser lorsqu'on n'a pas l'outil qui convient ? La Poste le financera-t-elle ? Les postier-ères auront-ils un temps dédié sur leur temps de travail ?

Un n° d'appel aux abonnés absents... et payant !

En cas de difficulté, La Poste a réponse à tout. Les postier-ères et les retraité-es qui seraient dans l'impossibilité d'accomplir les démarches d'accès à la prestation à laquelle ils et elles ont droit, pourront contacter les numéros «vert» et «azur» ...payant pour ce dernier !

Il devront surtout s'armer de patience pour obtenir une réponse. Quant à la qualité du contact, nous ne pouvons nous prononcer : nos 15 appels sont restés sans réponse...

Vote sur l'offre «sport/loisirs/culture» au COGAS du 1^{er} juillet :

- 18 Pour (8 représentant-es de LaPoste, 1 voix «UnispouragirEnsemble», 2 voix CGT, 1 voix FO, 2 voix CFTD, 4 voix secteurs associatifs)
- 1 voix Contre (SUD)
- 1 Abstention (SUD)

Alors que SUD revendiquait depuis de nombreuses années l'élargissement de l'offre sport à la pratique des activités culturelles, nous n'avons pas voté pour cette offre tronquée au COGAS. Outre le budget insuffisant, nous dénonçons l'exclusion de nombre d'agents de cette offre par manque d'information et l'obligation de passer par le portail malin pour réclamer le chèque culture. Nous exigerons au COGAS l'envoi d'un courrier à chaque agent et une information dans tous les services sur cette nouvelle offre et ses modalités d'accès.